

Préavis intercommunal N° 05-2024

de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

Au Conseil communal

concernant

Le remplacement du véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel

et la demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal) dont CHF 68'239.- pour la Ville de Prilly

Date proposée pour la séance de Commission :

Mercredi 17 avril 2024, à 18h30

PRI-Salle_VDP-Bat_B-1er

**Le remplacement du véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules
transport de personnes et matériel**

**et la demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal) dont CHF 68'230.- pour
la Ville de Prilly**

Table des matières

1. Préambule	3
2. Remplacement du véhicule matériel Malley 170.....	4
2.1. Contexte	4
2.2. Besoins du SDIS en matière de véhicules	4
3. Choix des véhicules	5
3.1. Description des besoins	5
3.2. Demandes d'offres.....	5
3.3. Description des choix.....	5
3.4. Choix final	6
3.5. Comparaison des offres définitives	6
4. Descriptif des coûts.....	7
4.1. Dépenses d'investissement	7
4.2. Augmentation des charges de fonctionnement annuels (pour les deux véhicules)	7
5. Subventions communales d'investissement	7
6. Incidences financières.....	8
6.1. Incidences financières pour l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens	8
6.2. Incidences financières pour la Ville de Prilly	8
7. Conclusions de la Municipalité.....	9
8. Annexes : Photos et plans	10

Prilly, le 25 mars 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Prilly et Renens, le projet de remplacement du véhicule matériel présent en caserne de Prilly par deux véhicules de transport de personnes et de matériel (un pour chaque caserne). Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des 2 communes de l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens.

Le remplacement du véhicule matériel, acquis en 1987 (par la Commune de Prilly), par deux véhicules de transport fonctionnels répondants aux normes antipollution, est proposé dans le cadre d'une politique d'amélioration des véhicules du SDIS, autant d'un point de vue sécuritaire, pratique qu'écologique. Le renouvellement de ce véhicule d'intervention permettra d'améliorer la flexibilité du SDIS.



Figure 1 : Malley 170 localisé à la caserne de Prilly

2. Remplacement du véhicule matériel Malley 170

2.1. Contexte

Le véhicule a été mis en circulation le 22.06.1987 et compte plusieurs milliers de kilomètres à ce jour (le compteur kilométrique étant actuellement cassé et n'ayant pas été réparé, il n'est pas possible de connaître le kilométrage exact, toutefois lors de la dernière intervention en janvier 2023, le compteur était de 30'462 kilomètres). Après 36 ans de service et malgré un faible kilométrage ce véhicule est en fin de vie. L'utilisation d'un tel véhicule dans le cadre du service du feu n'a pas pour vocation de faire des milliers de kilomètres. En effet, il intervient uniquement sur le territoire du SDIS. Une expertise au Service des automobiles n'est plus envisageable sans que cela n'engendre de grosses dépenses. Une grosse fuite sur le système d'injection du carburant a nécessité l'immobilisation complète du véhicule. La Commission du feu en a été informée et différentes alternatives ont été explorées pour les suites à donner à ce véhicule.

Selon la convention intercommunale, point 5, le matériel (donc les véhicules), acquis au 31.12.2013 reste la propriété de chaque commune. A la fin de l'année 2023, la Municipalité de Prilly a laissé à la Commission du feu le choix du devenir de ce véhicule. La Commission du feu a, après avoir étudié plusieurs possibilités, décidé de le donner à l'académie latine des sapeurs-pompiers. Ce don, permettra aux futurs sapeurs-pompiers professionnels du canton de se former à la désincarcération sur poids-lourds. Après utilisation, il sera éliminé dans les règles de l'art.

Pour information, une éventuelle réparation avait été écartée car le véhicule présentait de nombreuses problématiques, telles que :

- Coût général d'entretien devenant important ;
- Etat général et essoufflement dus à son âge ;
- Pneus de plus de 10 ans ;
- Superstructure ne permettant pas d'accueillir à satisfaction le matériel actuel, qui a évolué et s'est modernisé ;
- Véhicule très polluant (pas de norme antipollution) ;
- Plus sécuritaire : seul le chauffeur a une ceinture de sécurité ;
- Véhicule pratiquement plus utilisé en intervention étant donné qu'il n'est plus correctement équipé. Le remplacement de l'équipement actuellement vétuste, serait une dépense inappropriée par rapport à l'utilisation qu'il en serait fait.

2.2. Besoins du SDIS en matière de véhicules

Actuellement, le SDIS manque de véhicules de transport pouvant être conduits par des pompiers avec un permis de conduire de catégorie B (voiture). En effet, tous les véhicules en fonction nécessitent le permis C1 118. De plus, il n'est pas autorisé de transporter des civils dans les véhicules, propriété de l'établissement cantonal d'assurance, pour des raisons d'assurance.

Les deux nouveaux véhicules qu'il est proposé d'acquérir pourraient servir :

- Lors des déplacements :
 - à l'IFA (International Fire Academy) à Balsthal ou sur d'autres sites de formation ;
 - au centre de formation de la RAMA pour les cours ECA ;
 - vers d'autres casernes pour les cours ECA ou exercices ;
 - de la Commission du feu pour venir voir les différentes représentations du SDIS ;
 - des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) encadrés par des pompiers du SDIS ;
 - des manifestations (match LHC, 1020 RUN) ;
 - du concours cantonal.
- En remplacement des véhicules des chef.fe.s d'intervention quand ils sont au garage ;
- En complément des deux véhicules des chef.fe.s d'intervention quand les piquets sont partagés entre 3 ou plus d'officiers lors des périodes compliquées comme les vacances ;
- Pour aller à la déchèterie avec une remorque ;
- Lors d'intervention pour déplacer des civils sinistrés.

Pour toutes ces raisons, l'acquisition de deux véhicules identiques (un par caserne) est nécessaire.

3. Choix des véhicules

3.1. Description des besoins

Afin de faire le bon choix, il a été fait appel à 4 fournisseurs différents en leur transmettant le cahier des charges qui a été établi par l'Etat-Major du SDIS dont les points principaux sont les suivants :

- Véhicule pouvant :
 - être conduit par tous les sapeurs ayant un permis de catégorie B
 - transporter 8 à 9 personnes
 - transporter du matériel
 - tracter une remorque
 - entrer dans un parking sous-terrain
- Véhicule avec une boîte automatique

3.2. Demandes d'offres

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens a recouru à la procédure sur invitation auprès de quatre garages de la région.

3.3. Description des choix

Véhicules thermiques :

Parmi les véhicules thermiques, celui qui répond le plus au cahier des charges est le Vito Tourer 119 de marque Mercedes.

Soit, un véhicule avec une boîte automatique, pouvant :

- être conduit avec un permis de catégorie B
- transporter : 8 personnes
- transporter du matériel : capacité de 823 kilos
- tracter une remorque : 2'500 kilos
- entrer dans un parking sous-terrain, la hauteur étant de 2 mètres

Véhicules électriques et hybrides :

Pour une question d'écologie, une étude a été également faite pour des véhicules électriques et hybrides.

Malheureusement, les caractéristiques de ces véhicules ne permettent pas de répondre aux exigences du cahier des charges et plus particulièrement pour la charge utile, l'autonomie et la possibilité de tracter une remorque.

La capacité à tracter une remorque pour les véhicules électriques ou hybrides est trop faible par rapport aux besoins et la charge utile de ces véhicules est également bien moins importante que pour un véhicule thermique (en raison du poids des batteries).

De plus, les prix des véhicules, ainsi que les coûts supplémentaires pour les communes pour l'installation de bornes électriques ont été en défaveur de cette option. Cela compliquerait également les zones de stationnement. Ces véhicules ne pourraient être stationnés qu'aux emplacements équipés d'une borne de recharge.

3.4. Choix final

Ces différentes options ont été présentées à la Commission du feu, qui après analyse et discussion :

- a approuvé à l'unanimité le renouvellement du véhicule matériel Malley 170 ;
- n'a pas retenu l'option des véhicules électriques ou hybrides au vu des considérations ci-dessus ;
- propose l'achat de deux véhicules thermiques Vito Tourer 119 d'une puissance de 140 KW de chez Mercedes Benz.

3.5. Comparaison des offres définitives

Deux offres définitives ont été demandées en janvier 2024 afin de comparer les prix. Une première dans un garage de la région et une autre chez un préparateur spécialisé dans la conception de véhicules du service du feu. Les prix répondent à une nouvelle réglementation européenne (soit : obligation du maintien de voie ou la surveillance de l'angle mort).

Lors de l'analyse des offres, malgré un prix plus élevé, celle du préparateur spécialisé présente de nombreux avantages, soit :

Préparateur spécialisé

- Le véhicule est entièrement préparé par ce dernier ;
- Le travail est garanti ;
- Il y a un service de piquet qui peut intervenir rapidement et sur place pour résoudre les pannes. Ceci est essentiel pour un véhicule d'urgence d'autant plus que les pompiers volontaires n'ont pas beaucoup de temps pour amener le véhicule au garage et venir le rechercher.

Garage de la région

- Les équipements supplémentaires ne sont pas installés par lui ;
- C'est un sous-traitant qui s'occupe des équipements supplémentaires ;
- En cas de panne ou « d'interférences » entre le véhicule et les équipements, il est plus compliqué de déterminer qui est responsable.

	Garage de la région	Préparateur spécialisé
Véhicule no 1, Vito Tourer 119 de marque Mercedes	86'000.00	93'000.00
Véhicule no 2, Vito Tourer 119 de marque Mercedes	86'000.00	93'000.00
Total coûts nets TTC (8.1 %)	172'000.00	186'000.00

Vu les éléments exposés, la Commission propose de passer commande auprès du préparateur spécialisé.

4. Descriptif des coûts

4.1. Dépenses d'investissement

Genre:	Véhicules	
Durée d'amortissement :	5 ans	
		Préparateur spécialisé
Véhicule no 1, Vito Tourer 119 de marque Mercedes		93'000.00
Véhicule no 2, Vito Tourer 119 de marque Mercedes		93'000.00
Total TTC (8.1 %)		186'000.00

4.2. Augmentation des charges de fonctionnement annuels (pour les deux véhicules)

	Coûts véhicule actuel Malley 170	Coûts des nouveaux véhicules	Différence
Service des autos (plaques)	* 0.00	* 1'800.00	+ 1'800.00
Assurance	345.00	2'200.00	+ 1'855.00
Carburant	** 450.00	1'000.00	+ 650.00
Entretien (moyenne annuelle des 10 dernières années)	1'100.00		-1'100.00
Services inclus pendant 10 ans, sauf liquides		600.00	+600.00
Total des frais TTC (8.1 %)	1'895.00	5'700.00	+3'805.00

* Le Malley 170 étant immatriculé plaque bleu, il est exonéré de la taxe (CHF 0.00). Les véhicules immatriculés plaque bleu ne permettent pas le transport de personnes civiles selon la base légale l'art. 13 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41). Les nouveaux véhicules seront immatriculés en plaque blanche.

** Moyenne sur les années 2017-2018-2019

Au final, l'augmentation des coûts de fonctionnement est de CHF 3'805.- /an.

5. Subventions communales d'investissement

Afin que l'Entente puisse procéder à l'achat des deux véhicules, il est prévu que les communes, qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement, selon la répartition ci-après :

	Clé de répartition au 31.12.2023	Montants
Ville de Prilly	12'439	CHF 68'239.00
Ville de Renens	21'466	CHF 117'761.00
	33'905	CHF 186'000.00

6. Incidences financières

6.1. Incidences financières pour l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens

Montant du crédit total souhaité	CHF 186'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 5 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 5 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens	Cet investissement engendrera des dépenses de fonctionnement supplémentaires citées au chapitre 4.2 du présent préavis

6.2. Incidences financières pour la Ville de Prilly

	Total	2024	2025	2026	2027	2028
Budget d'investissement						
<i>Montant en CHF arrondis</i>						

Dépenses	0					
Subventions (charge)	68 239	68 239				
Participations ou autres	0					
Total investissements net	68 239	68 239				

Paramètres de base

Durée d'amortissements	8
Année début de l'amortissement	2025
Année boucllement du préavis	2032
Taux d'intérêts moyen	1.50%

	2024	2025	2026	2027	2028
Budget de fonctionnement					
<i>Montant en CHF arrondis</i>					

Charge d'intérêts 3909.000-6500	1 000	1 000	900	800	600
Charge d'amortissements 3313.000-6500	0	8 530	8 530	8 530	8 530
Total charges fonctionnement	1 000	9 530	9 430	9 330	9 130

Total revenus fonctionnement

Total charge de fonctionnement net	1 000	9 530	9 430	9 330	9 130
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Concernant les charges de fonctionnement supplémentaires selon chapitre 4.2, le montant à charge de Prilly, via la participation annuelle à l'Entente devrait atteindre environ CHF 1'400.- (arrondi) par an.

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement n'est pas prévue au plan des investissements 2024-2028 tel que présenté lors du budget 2024.

7. Conclusions de la Municipalité

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis intercommunal N° 05-2024, du 25 mars 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

D'AUTORISER l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens à remplacer le véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel, modèle Vito Tourer 119 de marque Mercedes.

D'ACCORDER à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4.1 ci-dessus.

D'ALLOUER à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens une subvention communale d'investissement de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 5 ci-dessus.

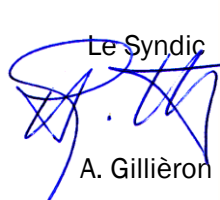
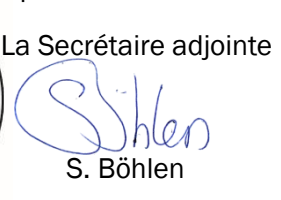
DECIDER de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;

D'ACCEPTER les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières pour un montant de **CHF 1'400.--**, sur le compte N° 3521.001-6500 Participation à l'organisme intercommunal, Prilly-Renens".

DE PRENDRE ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillièron  La Secrétaire adjointe  S. Böhlen

Annexes : photos

8. Annexes : Photos et plans



